



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Haute-Vienne

Commune : Saint-Germain-Les-Belles

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Germain

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Germain

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 17/06/1926

Étendue de la protection : Eglise : inscription par arrêté du 17 juin 1926

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.